

du Québec, circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2), avec bâtisses dessus construites ayant l'adresse civique 7125, chemin Louis-Riel, Bécancour (Québec), au prix de 145 000 \$, selon des conditions et modalités substantiellement conformes à celles établies à l'annexe de la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67394

Gouvernement du Québec

### **Décret 1011-2017, 18 octobre 2017**

CONCERNANT l'octroi d'une aide financière maximale de 2 045 000 \$ à Sport'Aide pour les exercices financiers 2017-2018 à 2020-2021

ATTENDU QUE Sport'Aide est un organisme sans but lucratif qui offre un service personnalisé de références et de renseignements sur l'abus et la violence dans le milieu sportif;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 20 de la Loi sur la sécurité dans les sports (chapitre S-3.1), le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est chargé de veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes dans les sports soient assurées;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 1.3 de la Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (chapitre M-15), aux fins de l'exercice de ses fonctions, le ministre peut notamment accorder, aux conditions qu'il croit devoir fixer, une aide financière sur les sommes mises à sa disposition à cette fin;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe *a* de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (chapitre A-6.01, r. 6), tout octroi et toute promesse de subvention doivent être soumis à l'approbation préalable du gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer une aide financière maximale de 2 045 000 \$ à Sport'Aide pour les exercices financiers 2017-2018 à 2020-2021, afin que l'organisme poursuive la mise en place des services d'accompagnement, d'écoute et d'orientation aux divers acteurs du monde sportif québécois;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport soit autorisé à octroyer une aide financière maximale de 2 045 000 \$ à Sport'Aide pour les exercices financiers 2017-2018 à 2020-2021, et ce, aux conditions et selon les modalités déterminées dans une convention d'aide financière à intervenir, dont le texte sera substantiellement conforme à celui du projet de convention joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67395

Gouvernement du Québec

### **Décret 1012-2017, 18 octobre 2017**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec aux réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale du Forum des ministres du marché du travail qui se tiendront les 23 et 24 octobre 2017

ATTENDU QUE les réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale du Forum des ministres du marché du travail se tiendront à Regina (Saskatchewan), les 23 et 24 octobre 2017;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Monsieur François Blais, dirige la délégation officielle du Québec aux réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale du Forum des ministres du marché du travail qui se tiendront les 23 et 24 octobre 2017;

QUE la délégation officielle du Québec soit composée, outre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de :

— Monsieur Patrick Gazaille, conseiller politique, cabinet du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

— Madame Johanne Bourassa, sous-ministre associée, Emploi-Québec, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;